

**COMPTE RENDU
DE LA REUNION DE LA SECTION PARIS
du 22 JANVIER 2013
SITE DU QUAI D'ORSAY
12 h 30 – 13 h 30

En début de séance, la lettre du syndicat de janvier de même qu'un calendrier du syndicat sont remis aux participants.

La réunion débute par un rappel de la tenue de l'Assemblée générale de la section CFDT-MAE de Paris le mardi 29 janvier sur le site de Convention et l'invitation renouvelée pour les adhérents d'y assister et d'y participer. De toute manière, dans le courant de la semaine, les adhérents recevront ce qu'il est convenu de qualifier de « piqûre de rappel ».

De même, il est fait mention du Congrès extraordinaire du syndicat début juillet à Bierville et de l'envoi prochain aux adhérents de la Lettre spéciale Congrès.

Le logo du syndicat est également brièvement évoqué et ne donne lieu à aucune remise en compte ou/et discussion. Quant à la lettre du syndicat, elle recueille l'agrément des adhérents voire des félicitations à l'égard des rédacteurs et concepteurs.

La discussion s'engage ensuite à propos du comité d'éthique pour lequel la CFDT-MAE approuve la prorogation. Il est rappelé que lors du CTM du 5 décembre dernier, le syndicat a d'ailleurs voté en faveur du projet de décret allant en ce sens.

Un rappel est effectué afin de redéfinir cette instance et surtout de fournir des informations en stipulant entre autres la mission de celle-ci : information relative aux règles déontologiques à destination des agents, de conseil et d'alerte auprès de l'administration à l'égard de pratiques pouvant entrer en conflit avec les règles déontologiques et l'éthique, et une mission de conseil à la demande du ministre sur l'application des règles de déontologie.

Le point positif réside dans le fait que les organisations syndicales peuvent dorénavant saisir le comité de toute question d'ordre général relative à la déontologie. Par ailleurs, les fiches établies sont fort intéressantes et utiles et elles peuvent être revues et corrigées. Il est manifeste que le syndicat CFDT-MAE est le seul syndicat à faire usage de la possibilité de signaler des points posant questions.

Le débat s'oriente sur les cas particuliers dénoncés par le syndicat aboutissant à des dérives quant aux fonctions qualifiées d'illégales exercées par certains hauts fonctionnaires et reprises dans le livre écrit par F. Renaud.

Puis, la réunion de concertation du 10 janvier ayant trait aux sites franciliens est évoquée surtout pour indiquer qu'elle s'est avérée frustrante car ne débouchant sur rien de concret alors que les décrets sur les comités techniques (CT) et les comités d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT), issus de la loi sur la modernisation du dialogue social, font obligation aux administrations de l'Etat de se doter de CT et de CHSCT pour leurs services d'administration centrale.

.../...

Pourtant, la CFDT revendique depuis des années l'institution de telles instances pour que les sujets susceptibles d'intéresser nos collègues parisiens (conditions de travail, santé au travail, action sociale, temps de travail...) soient traités par des instances de proximité, comme c'est le cas pour nos collègues nantais qui disposent depuis longtemps d'un comité technique et d'un CHSCT.

A défaut d'informations à propos de la cantine du quai d'Orsay, le syndicat CFDT-MAE interroge les adhérents présents afin de connaître leur sentiment actuel. Ceux-ci jugent pour le moment l'amélioration notable surtout avec la suppression du menu malin et en dépit du maintien du groupe Eurest, groupe pourtant très controversé.

La séance est levée à 13 h 30./.